

Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval. Le regard d'un moderne. À propos de Pol Abraham

Alfredo Cisternino

Livraisons d'histoire de l'architecture, Année 2005, Volume 9, Numéro 1

p. 53 - 71

[Voir l'article en ligne](#)

« Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval. Le regard d'un moderne. À propos de Pol Abraham », par Alfredo Cisternino. La conception de l'architecture gothique de Viollet-le-Duc a exercé une influence considérable sur les architectes autant que sur les archéologues pendant près d'un demi-siècle. En 1933, Pol Abraham soutient une thèse à l'École du Louvre qui remet en cause radicalement la pensée du grand théoricien. Il réfute notamment le rôle structurel des nervures dans la croisée d'ogives, afin de proposer une interprétation du gothique où ses qualités plastiques soient réévaluées. La thèse suscite des réactions extrêmes et immédiates, surtout pour la façon lapidaire dont il traite son sujet. Le débat qui suit est marqué par le dialogue entre disciplines différentes et contribue à faire le point sur quelques spécificités de la tradition historiographique française. En réalité, Abraham s'adresse aussi à ses confrères architectes et cache derrière la métaphore du rationalisme médiéval sa position, plutôt précise d'ailleurs, par rapport au débat contemporain sur l'architecture.

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Par Alfredo CISTERNINO

VIOLLET-LE-DUC ET LE RATIONALISME MÉDIÉVAL LE REGARD D'UN MODERNE À PROPOS DE POL ABRAHAM

Après avoir exercé une influence extraordinaire sur les architectes et les archéologues pendant près d'un demi-siècle, la vision de l'architecture gothique proposée par Viollet-le-Duc est remise en cause par une thèse soutenue en 1933 à l'École du Louvre. Ce travail suscite des réactions immédiates pour la manière dont il traite son sujet : la thèse est pointue et, en même temps, d'autant plus incisive qu'elle est inattendue. Le débat qui s'en suit constitue une tentative de dialogue entre disciplines différentes et il contribue, par rapport à l'histoire de l'architecture, à mettre au jour certaines spécificités de la tradition française. Néanmoins, les aspects les plus problématiques relèvent de la personnalité de l'auteur.

L'évolution du sujet

Le premier contact de Pol Abraham avec la pensée de Viollet-le-Duc se produit probablement à travers ses professeurs à l'École des beaux-arts – tels que Boeswillwald et Lucien Magne – ou à l'agence de Charles Plumet, où il travaille en tant que stagiaire. Après avoir obtenu son diplôme, il s'inscrit au cours d'histoire de l'art moderne à l'École du Louvre et il commence à réfléchir à un sujet de thèse. Il s'agit d'abord de thèmes d'histoire de l'architecture tels que « L'avènement de l'archéologique en art » sous le Second Empire ou « la commande sous Louis XIV », ou de sujets théoriques tels que « les lois de proportions, le rythme et l'harmonie »¹. En décembre 1924, il achève sa scolarité et dépose le titre de sa thèse : *Étude critique sur les doctrines de Viollet-le-Duc. Leurs sources, leurs fondements, leurs conséquences*².

Quelques mois auparavant il publie des articles dans *L'Architecte*, pour lequel, en tant que rédacteur en chef, il sélectionne les projets à publier. L'interprétation

Je remercie Martine Abraham, architecte DPLG, qui a permis la publication des documents provenant de ses archives et Jean-Michel Leniaud (Enc-Éphé), Joseph Abram et Jean-Claude Vigato (Éa Nancy) pour m'avoir consacré une partie de leur temps. Je suis particulièrement gré à Blanche Segrestin (ENSM), pour la correction de mon français.

1. Pol Abraham, *Sujet de thèse pour l'École du Louvre*, quatre feuillets manuscrits datés 21 octobre 1921, Archives privées Martine Abraham.
2. Lettre de Gaston Brière à Pol Abraham depuis Paris, 11 décembre 1924, Archives privées Martine Abraham.

de la modernité qui relève de son travail rédactionnel semble se référer principalement à Viollet-le-Duc et à son école³, dont l'influence s'étend jusqu'au vocabulaire, dans certains cas proche d'une mentalité positiviste⁴.

Abraham semble cependant douter de certains aspects de la théorie de Viollet-le-Duc, notamment de la conception de l'architecture gothique comme système de solutions structurelles hardies, qui est exprimée dans le *Dictionnaire raisonné d'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*⁵. Déjà pendant la guerre, il commence probablement à douter des théories structurelles de Viollet-le-Duc, en observant les édifices religieux endommagés par les bombardements du front occidental.

Un an avant de déposer le titre de sa thèse, il reproche à Le Corbusier d'avoir mis, dans *Vers une architecture*, « l'architecture gothique [...], d'autorité, hors de la plastique, et cela, grâce à l'appoint d'un *lieu commun romantique un peu trop usagé* [souligné par l'auteur] ». La référence à Viollet-le-Duc paraît indubitable.

À partir de ce moment, l'activité professionnelle d'Abraham s'intensifie et ce n'est qu'à partir de 1931 qu'il lui devient possible de se consacrer à la rédaction de sa thèse. Les œuvres qu'il conçoit dans ce délai constituent sa contribution à l'architecture moderne et se caractérisent par une réflexion radicale sur le rôle de la tradition⁶. Cette réflexion paraît correspondre à une attitude critique fondée empiriquement plutôt qu'à une prise de position idéologique, attitude qu'il manifeste déjà dans les articles publiés dans *L'Architecte*. Peu d'années après, Abraham use du même esprit critique face aux théories de l'« architecture internationale », notamment envers l'idée que l'architecture résulte de façon déterministe du progrès technique. De manière particulièrement lucide⁷, il retrace les origines de cette idée dans

3. « Des idées, qui n'étaient partagées que par un petit nombre de novateurs, sont aujourd'hui considérées comme des lieux communs. L'enseignement des Viollet-le-Duc, des Choisy et des de Baudot a pénétré les architectes capables de penser à leur art ». Document tapuscrit, 3 p., [1923], Archives privées Martine Abraham. Il s'agit d'un passage rayé de l'article « À nos lecteurs », *L'Architecte*, I, n° 1, janv. 1924, p. 1.
4. Le hangar à dirigeables de l'aérogare d'Orly d'Eugène Freyssinet est considéré comme un « magnifique exemple de beauté architecturale résultante de l'emploi rationnel du matériau ». Pol Abraham, « Hangar à dirigeables à Orly », *L'Architecte*, I, n° 1, janvier 1924, p. 5. La bourse d'Amsterdam de Berlage est également appréciée en tant que « œuvre d'un constructeur et non d'un faiseur d'images ». Pol Abraham, « La bourse d'Amsterdam. H.-P. Berlage architecte », *ibid.*, p. 7.
5. En 1934, E. Rümler affirme que « la conception première qu'il en avait eue, il y a une dizaine d'années, il l'a mûrie par ses recherches bibliographiques, et surtout par ses études personnelles sur nos édifices gothiques ». E. Rümler, « Une thèse sur Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval », *La Construction moderne*, XLIX, n° 16, 14 janvier 1934, p. 253.
6. « Le passé a pu commettre des erreurs. Erreurs perpétrées par la routine plus que par le respect des traditions et qu'il n'est nullement nécessaire d'accepter plus longtemps. Il faut souvent tout reprendre au point de départ et n'accepter pour bases que la logique. Voilà qui est évident sans être toujours strictement appliqué ». Ces mots d'Abraham sont mentionnés par Raymond Cogniat, « Pol Abraham et le pittoresque régionaliste », *L'Architecture*, n° 4, XLII, avril 1929, p. 129.
7. Une telle indication des racines du mythe fonctionnaliste dans certaines théories architecturales du siècle précédent paraît anticiper l'historiographie de l'architecture moderne définie comme « opérationnelle » par Manfredo Tafuri dans *Théories et histoire de l'architecture*, Paris, éd. S.A.D.G., 1976, 397 p. (édition originale : *Teorie e storia dell'architettura*, Roma-Bari, éd. Laterza, 1968, 357 p.).

la pensée de Viollet-le-Duc. Il relit donc le *Dictionnaire*, où il relève des erreurs concernant l'interprétation technique de l'architecture gothique. Dans les mêmes années, il visite et relève un grand nombre d'édifices gothiques.

La période entre le dépôt du titre et la soutenance voit aussi la publication des ouvrages de référence tels que *L'Architecture en France à l'époque gothique* de Robert de Lasteyrie en 1926 et la troisième édition du *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance* de Camille Enlart, parue trois ans après. Ces ouvrages ne font que confirmer, aux yeux d'Abraham, l'exigence de libérer l'interprétation de l'architecture gothique de l'influence de Viollet-le-Duc. En même temps, l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées Victor Sabouret publie un article sur le « rôle simplement décoratif des nervures » dans les voûtes d'arêtes⁸. Abraham le découvre au milieu de la rédaction de sa thèse, cependant il s'y réfère abondamment.

Au fil des années, le sujet est donc précisé et l'intérêt de la recherche se déplace de l'édifice théorique de Viollet-le-Duc dans son ensemble à l'idée du rationalisme de l'architecture gothique professée dans le *Dictionnaire*. Le 26 mai 1933 Abraham soutient la thèse *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval* face à un jury composé par Marcel Aubert, Gaston Brière et le directeur de l'École du Louvre Henri Vesne. L'année suivante, la thèse est éditée par Vincent et Fréal sous le même titre.

Les contenus

L'interprétation technique de l'architecture gothique élaborée par Viollet-le-Duc est en général acceptée par les archéologues et par les historiens de l'art français. Pourtant, les réflexions sur le comportement mécanique des édifices médiévaux contenues dans l'*Encyclopédie de l'architecture* publiée entre 1888 et 1892 par Paul Planat⁹ auraient pu lui porter un « coup mortel ». Abraham analyse systématiquement les arguments employés par Viollet-le-Duc pour démontrer la qualité rationnelle de l'architecture gothique et il accorde à chacun d'entre eux une importance équivalente au rôle rhétorique qu'il joue dans le *Dictionnaire*. Il s'intéresse donc, d'abord, au problème de l'introduction de la croisée d'ogives, élément par lequel l'architecture gothique se différencie, selon Viollet-le-Duc, de celle des précédentes époques, car elle déterminerait l'introduction des « organes » qui forment un véritable « squelette en pierre » : les faisceaux de colonnettes, les arcs-boutants et les pinacles.

8. Victor Sabouret, « Les voûtes d'arêtes nervurées, rôle simplement décoratif des nervures », *Le Génie civil*, L, 3 mars 1928.

9. Abraham remarque que cet ouvrage n'est pas cité par Enlart ni par Lasteyrie et il précise que « les hypothèses proprement archéologiques et, surtout, historiques de Viollet-le-Duc, ont fait l'objet de critiques définitives de la part de libres et vigoureux esprits, comme Anthyme Saint-Paul et Jean-Auguste Brutails. Au contraire, jusqu'à ces toutes dernières années, les archéologues n'avaient pas osé mettre en doute la rigueur de ses principes sur "l'art de bâtir" proprement dit ». Pol Abraham, *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval*, Paris, Vincent et Fréal, 118 p., p. 1.

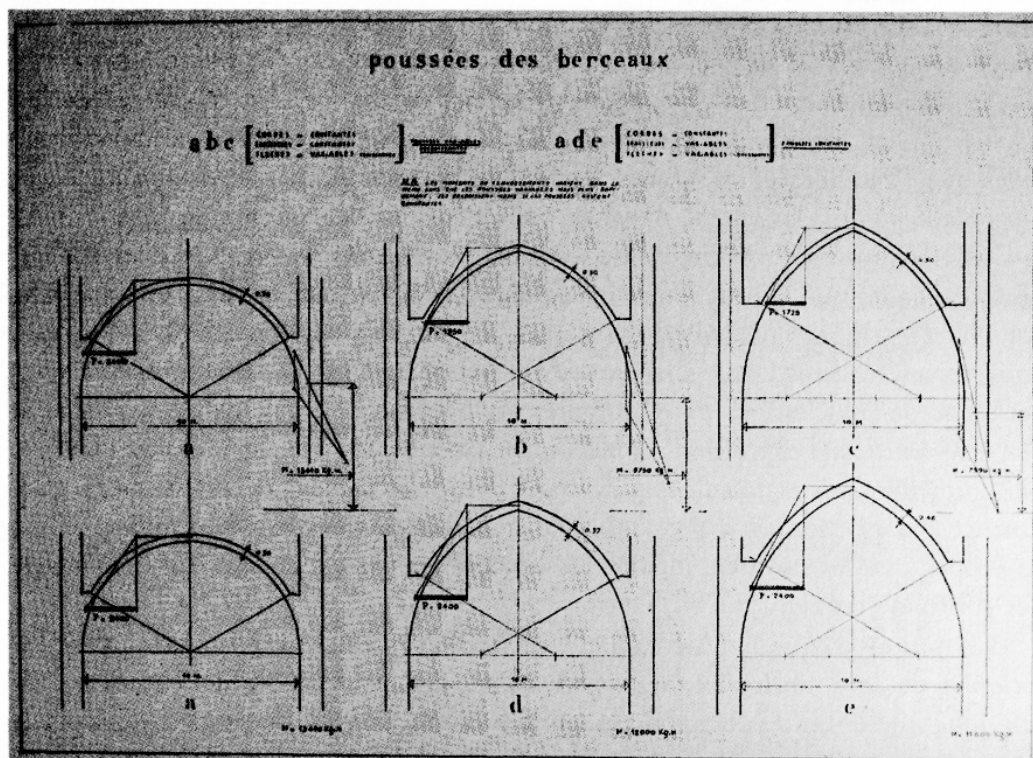
À l'article « Construction » du *Dictionnaire*, Viollet-le-Duc n'attribue aucune poussée à la voûte romaine en concrétion, en la considérant « monolithique ». Les architectes du Moyen Âge, dépourvus de la technique du béton, auraient introduit l'arc brisé afin de réduire la poussée. Cependant, selon Abraham, l'appareillage n'influence pas la distribution des efforts dans la voûte, étant donné que la concrétion ne résiste pas plus que la maçonnerie à la traction. Il compare la poussée exercée par un arc plein-cintre à celle de deux arcs brisés de profils différents, en concluant que l'influence de la forme est même relativement négligeable par rapport à l'épaisseur et au poids spécifique.

Suivant en négatif le raisonnement de Viollet-le-Duc, le discours d'Abraham sur le rôle des nervures commence par les arcs doubleaux. Il observe d'abord que leur effet ne s'étend pas à la portion du berceau comprise entre deux doubleaux, sauf si l'on admet – de façon erronée – que cette portion puisse supporter un effort de flexion dans le sens longitudinal. Il trace le diagramme des efforts affectant une coupe à la clé de voûte et il montre qu'en augmentant la charge, le doubleau est traversé par des efforts de traction et se fissure avant le reste de la voûte. Le phénomène a d'ailleurs été maintes fois observé par Abraham, qui cite plusieurs exemples¹⁰. Le doubleau ne contribue donc pas à la résistance des voûtes « très chargées ». Abraham paraît ici raisonner dans une optique – post-galiléenne – d'optimisation structurelle, notion étrangère à la mentalité des maîtres d'œuvre médiévaux. Il n'avait certainement aucun doute à ce propos, et pourtant il semble influencé par la *forma mentis* des méthodes de calcul de structures en acier et en béton armé. Par rapport à l'équilibre, il observe que la voûte doit se porter sans doubleaux et que leur poussée tend d'autant plus à renverser les appuis. L'introduction des arcs doubleaux est donc justifiée par Abraham par leur but esthétique, d'ailleurs efficacement illustré par Saint-Sernin de Toulouse où ils « rythment si puissamment la composition architecturale de la nef » (ill. 1 et 2).

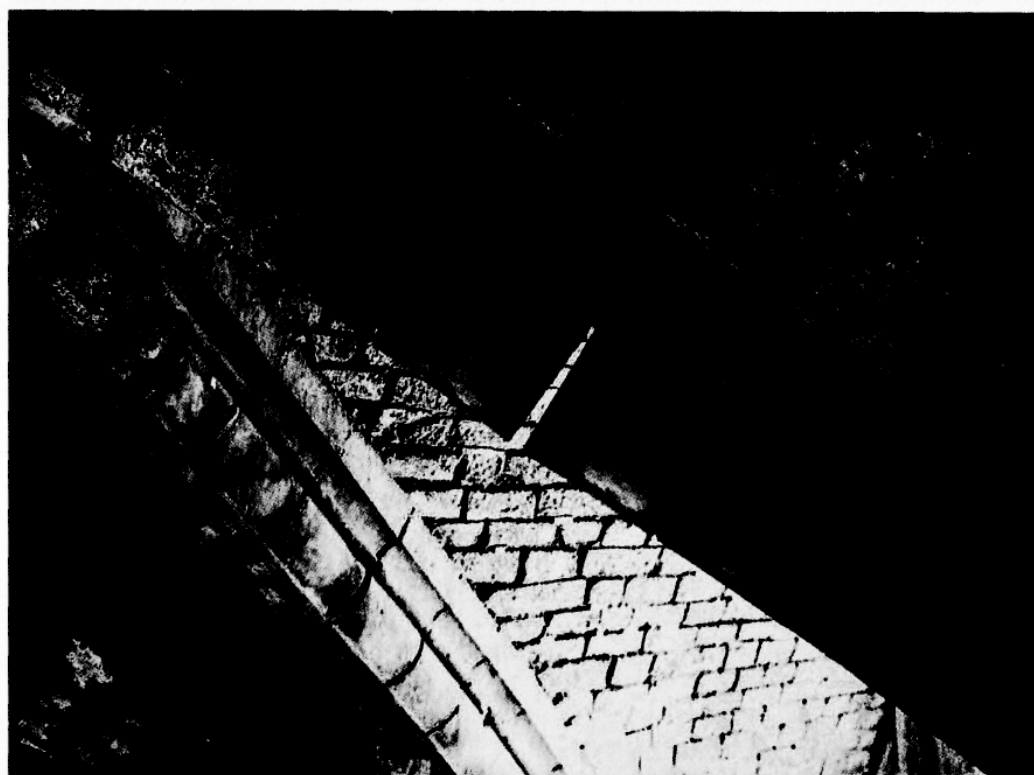
L'attention accordée par Viollet-le-Duc aux doubleaux est destinée à montrer l'évolution de la voûte en berceau jusqu'à la croisée d'ogives, qu'il imagine fonctionner comme un « châssis élastique ». À partir du *Dictionnaire*, s'affirme l'image du « squelette de nervures » [...] qui décomposent les poussées et les « dirigent », les « localisent » sur leurs points d'appui alors que, dans la simple voûte d'arêtes, elles demeurent « diffuses »¹¹. Abraham remarque que l'évolution depuis la voûte en berceaux jusqu'à la croisée d'ogives permet essentiellement d'ouvrir les baies à une hauteur supérieure à celle du tas de charge de la voûte, en révolutionnant l'illumination de l'espace intérieur. En fait, cette innovation est déjà présente dans la voûte d'arêtes aux arcs latéraux plein cintre ; la croisée d'ogives ne faisant que la perfectionner. La spécificité de celle-ci réside plutôt dans la complexité géométrique accrue de ses pénétrations. Les nervures saillantes ne sont donc qu'une solution au

10. Entre autres, l'abbatiale de Vézelay, Notre-Dame de Paris et Saint-Étienne de Beauvais.

11. Pol Abraham, *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval*, op. cit., p. 25. Abraham place entre guillemets les termes tirés par Auguste Choisy, *Histoire de l'architecture*, 1899, 2 vol., vol. II, p. 269-270.



Ill. 1 : Confrontation entre les poussées des arcs plein-cintre et brisés. Illustration d'après Pol Abraham, *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval*, Paris, Vincent et Fréal, 118 p.



Ill. 2 : Croisée d'ogives nervurée. Photographie de Pol Abraham non datée, 17,8 × 11,3 cm, édifice inconnu. [Archives privées Martine Abraham]

problème du raccord entre deux « voûtains », en attendant que la science de la coupe des pierres ne soit codifiée à partir du XVII^e siècle.

En décrivant comment les actions exercées par la voûte sont transmises au sol, Viollet-le-Duc introduit des idées fondamentales de la conception rationaliste, telles que l'équilibre entre « forces actives » et « forces passives », le « soutiement des poussées » et l'élasticité¹². Abraham critique l'abus de ce terme, lié chez Viollet-le-Duc à la capacité du bâtiment de seconder les tassements et il spécifie qu'il s'agit plutôt d'équilibre « limite » ou « instable », notion tout à fait étrangère aux constructeurs médiévaux. Abraham qualifie d'« anthropomorphisme » la distinction entre forces « actives » et « passives », introduite par Viollet-le-Duc afin de décrire l'échange de sollicitations entre voûte et arc-boutant. L'auteur du *Dictionnaire* se sert également de l'expression « soutiement des poussées » pour indiquer, dans les piles jumelles, la fonction de « raidisseur » d'une des deux piles travaillant en traction, ce qui permettrait à l'ensemble de travailler en flexion. Abraham rappelle à ce propos que les mortiers médiévaux ne permettent pas au joint de transmettre des efforts de traction.

La notion d'équilibre dynamique de Viollet-le-Duc s'appuie surtout sur la fonction de l'arc boutant de transférer au sol l'entière poussée de la voûte. Cela implique que le tas de charge de la voûte se déplace horizontalement, suivi par le pilier, dont il suppose la base articulée. Abraham observe à ce propos que l'action de l'arc boutant est en général inférieure à la poussée de la voûte : le pilier est donc de toute façon sujet à un moment qui tend à le renverser, et l'arc boutant ne contribue qu'à réduire ce moment.

L'effet stabilisant des pinacles sur les appuis des arcs boutant est également redimensionné par Abraham. Il remarque le cas, plutôt fréquent, où ils sont placés sur le parement extérieur du piedroit. Il ajoute que l'apparition des pinacles est tardive, géographiquement limitée¹³ et que souvent ils sont dus aux restaurations du XIX^e siècle.

L'extension du caractère rationnel aux parties secondaires de la construction confirme aux yeux d'Abraham le caractère *a priori* de la doctrine de Viollet-le-Duc. À ce propos, il relève des imprécisions ultérieures du *Dictionnaire* au sujet des arcs concentriques, des gâbles, des arcatures et des griffes des bases.

Ayant dénoncé une à une les équivoques perpétrées par plus d'un demi-siècle de soumission inconditionnelle au *Dictionnaire*, Abraham en résume les points faibles

12. À ce propos Abraham cite d'après le *Dictionnaire*, en plaçant les expressions les plus significatives en italique : « Le squelette *cède* ou résiste [...] suivant le besoin et la place il semble posséder une vie car il obéit à des forces contraires et son immobilité n'est obtenue qu'au moyen de l'équilibre de ces forces, *non point passives, mais agissantes* », Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, éd. Morel, 1854-1868, 10 vol., vol. IV, p. 125. « Des points d'appui qui, pour leur faible assiette, ne présentent qu'un quillage *pouvant au besoin d'incliner d'un côté ou de l'autre en dehors ou en dedans sans danger* », *ibid.*, p. 133. « Il fallait tenir compte des mouvements qui peuvent se produire dans tout système équilibré *cherchant son centre de gravité* », *ibid.*, p. 48.

13. Notamment à la Bourgogne et à sa zone d'influence : la Champagne et la Suisse romande.

dans un bref chapitre conclusif, dont le titre est *Le rationalisme et la plastique médiévale*. Viollet-le-Duc a élaboré sa théorie dans sa jeunesse et il l'a professé jusqu'à sa mort « sans y apporter aucun correctif, aucun tempérament, aucun précision même ». Les arguments proposés sont souvent axiomatiques, limités par ses faibles connaissances mathématiques et, plus généralement, par une tendance à calquer sur les objets qu'il observe certains principes de l'ingénierie de son temps.

Mais l'efficacité rhétorique du *Dictionnaire* est telle que celui-ci s'impose à ses contemporains de même qu'aux générations suivantes. Abraham reconnaît une « beauté intrinsèque » à l'édifice théorique de Viollet-le-Duc, en le considérant comme « la meilleure initiation à l'art médiéval car, si les explications qu'il en donna sont déficientes, la vision qu'il en eut fut d'une extraordinaire acuité »¹⁴.

Dans les dernières pages sont enfin tracées quelques considérations propédeutiques sur une nouvelle interprétation de l'architecture gothique¹⁵. Abraham n'exclut pas que les nervures correspondent à des préoccupations qu'il qualifie d'artisanales : elles correspondraient à la volonté d'étendre jusqu'au plafond la régularité de la maçonnerie des piles et des murs, en établissant aussi une continuité entre éléments horizontaux et verticaux. Par la confrontation des caractères plastiques des églises de Saint-Lazare d'Autun et de Saint-Denis, il montre que, dans le gothique, colonnettes et nervures « matérialisent » les arêtes formées par la rencontre de deux surfaces (ill. 3 et 4). Abraham semble avoir l'intuition d'un élément qui revient dans les interprétations ultérieures de l'architecture gothique. L'arc brisé supporté par deux colonnettes crée une *figure*, « élément protéiforme, unique et universel [...]. Elle est partout ». En s'appuyant sur deux illustrations du chœur de la cathédrale de Dijon tirées du *Dictionnaire* lui-même (ill. 5), Abraham explique ce qu'il entend par « architecture adventice ». Il s'agit d'un système d'éléments décoratifs qui feignent une fonction portante en cachant la partie réellement structurelle¹⁶.

Plutôt que de logique dans l'acception structurelle qu'elle prend dans le *Dictionnaire*, il serait donc plus approprié de parler d'une « logique particulière, propre aux rapports formels et, le plus souvent tout à fait irréductible à la logique des nécessités matérielles »¹⁷. À ce propos, Erwin Panofsky voit un parallèle avec le raisonnement scolastique par *similitudines*, tandis que Hans Sedlmayr parle de *übergreifende Form*¹⁸ – qu'on peut traduire par « empiètement formel » – et Paul Frankl de *divisive form*¹⁹.

14. *Ibid.*, p. 103.

15. De telles considérations sont reprises et développées dans « Nouvelle explication de l'architecture religieuse gothique », *Gazette des Beaux-Arts*, LXXVI, mai 1934, p. 257-271.

16. Il s'agit d'un principe général, celui de la « superposition, dans un but esthétique, d'une architecture adventice à la maçonnerie nécessaire, maçonnerie elle-même combinée, au détriment même de la solidité, pour permettre ou renforcer des effets plastiques caractéristiques ». Pol Abraham, *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval*, op. cit., p. 106.

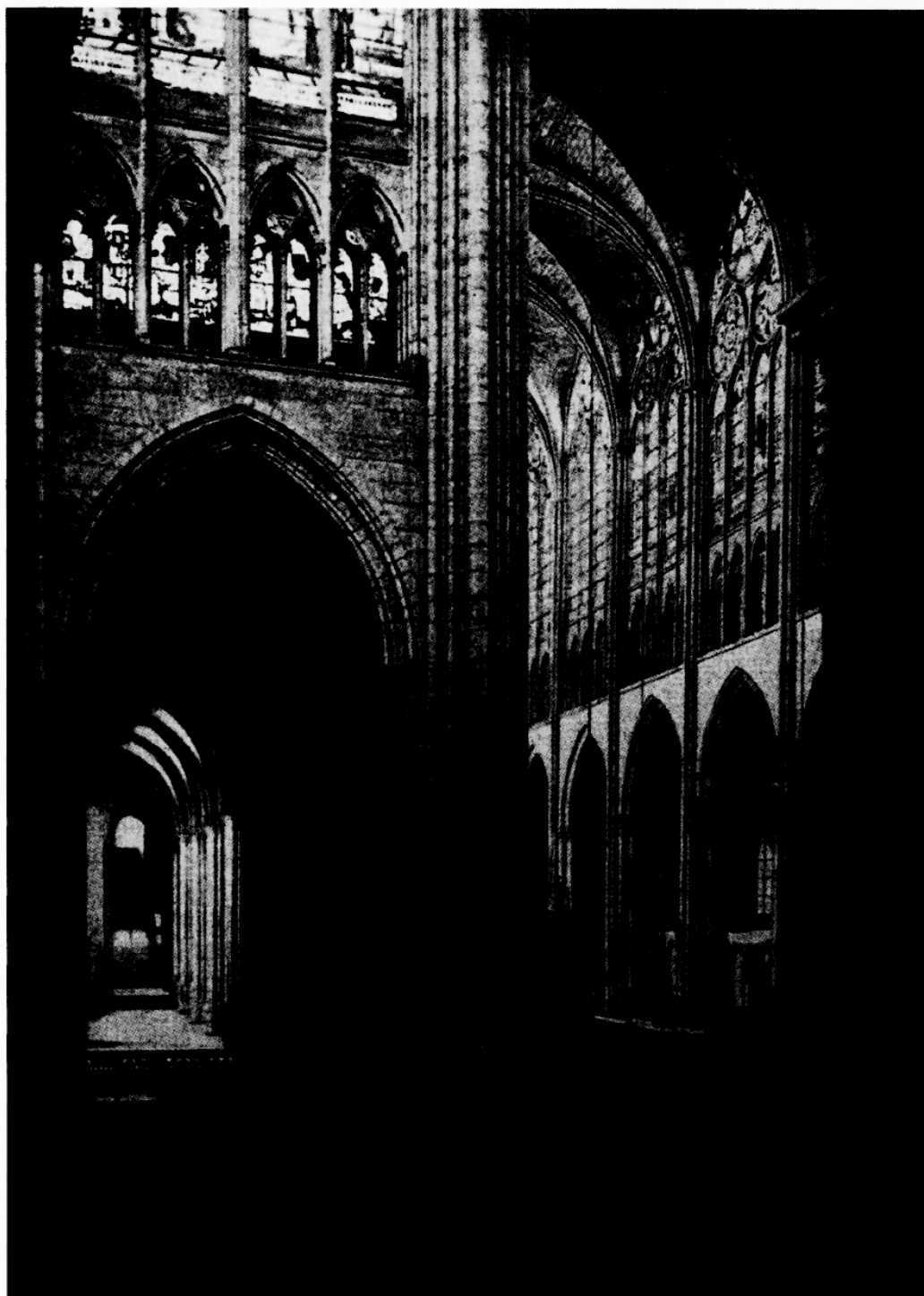
17. *Ibid.*, p. 103.

18. H. Sedlmayr, *Die Entstehung der Kathedrale*, Zürich, Atlantis Verlag, 1950, 584 p., p. 513-523.

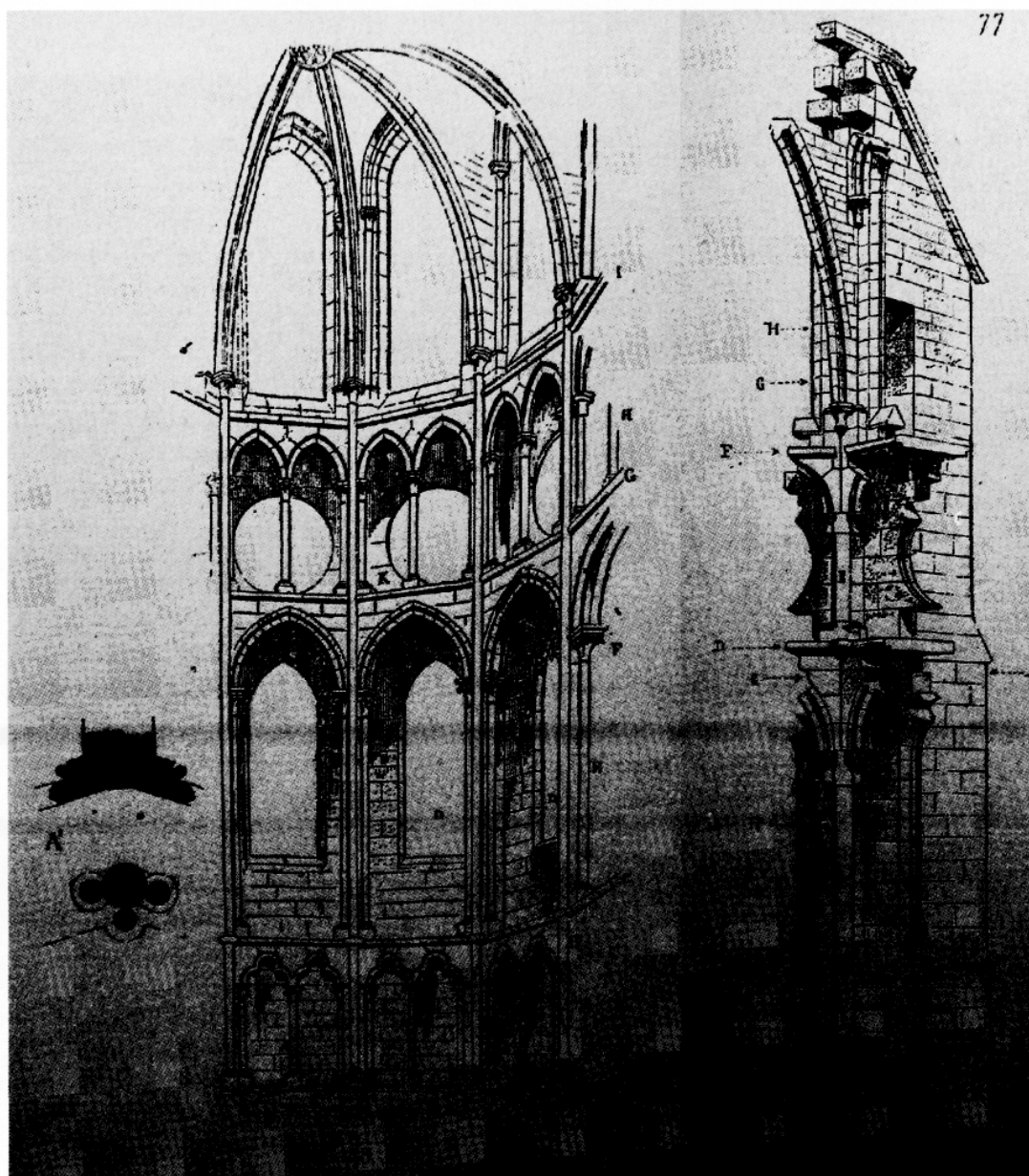
19. L'analogie entre les trois termes est remarquée par Louis Grodecki dans « L'interprétation de l'art gothique », *Critique*, VII, 23 oct. 1952, p. 852-53.



Ill. 3 : Église de Saint-Lazare d'Autun Saint-Denis. Illustration d'après Pol Abraham, *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval*, Paris, Vincent et Fréal, 118 p.



Ill. 4 : Basilique de Saint-Denis, Illustration d'après Pol Abraham, *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval*, Paris, Vincent et Fréal, 118 p.

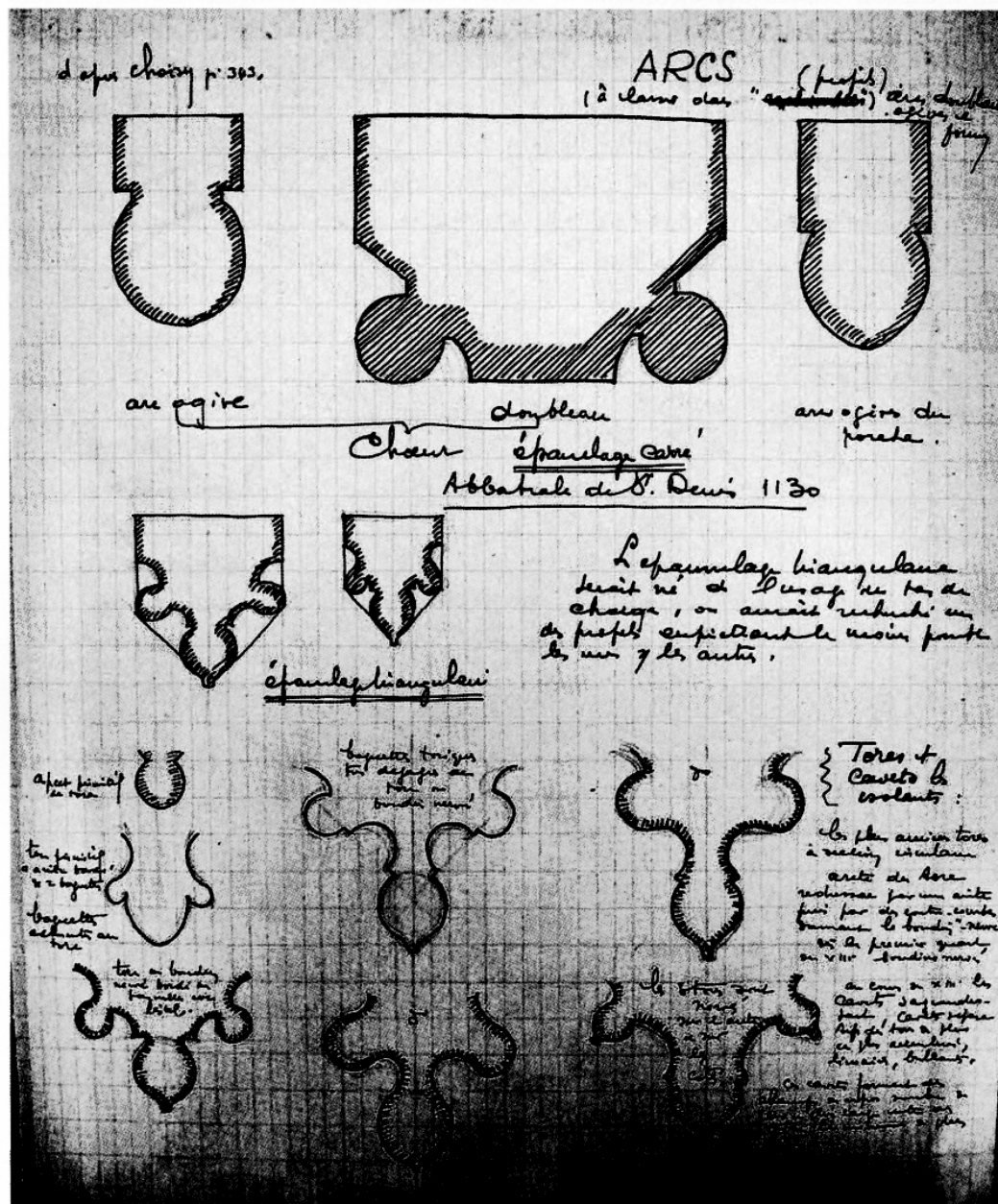


Ill. 5 : Chœur de Notre-Dame de Dijon. Illustration d'après Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, éd. Morel, 1854-1868.

Le dépassement du préjugé rationaliste et la notion de « forme [qui] a ses sources dans la forme », probablement empruntée à Henri Focillon, ouvrent potentiellement de nouveaux axes de recherche sur les rapports entre l'architecture et les autres arts et préconisent une méthode qui considère le « miracle du génie » en tant que phénomène historique, ce qui semble étranger à la tradition historiographique française.

Il y a une analogie entre la « logique propre aux rapports formels » que le *Dictionnaire* attribue au gothique et la « beauté intrinsèque » qu'Abraham reconnaît à la théorie du père du rationalisme. Les deux possèdent une valeur purement formelle et font abstraction de tout fondement structurel. Il ne s'agit donc pas là

d'une sorte d'hommage compensateur, mais plutôt d'une liaison subtile entre la démolition systématique de l'édifice théorique de Viollet-le-Duc et une *pars construens* évidemment étriquée (ill. 6).



Ill. 6 : Pol Abraham, profils de faisceaux de colonnettes. [Archives privées Martine Abraham]

Le débat

L'attaque du théoricien français de l'architecture le plus influent depuis près d'un siècle de la part d'un auteur inconnu, comme l'est Abraham pour les historiens de l'art, constitue en soi un intérêt. Au delà, la prépondérance de la *pars*

destruens oblige le lecteur à assumer une position non seulement par rapport aux arguments particuliers d'Abraham, mais plus généralement sur la question du rationalisme médiéval. À côté de la publication de sa thèse, Abraham poursuit un travail de diffusion auprès des historiens de l'art, archéologues, architectes et ingénieurs par une série d'articles où il développe son propos²⁰. Moins d'un an après la soutenance de sa thèse, le travail d'Abraham a déjà suscité la publication d'une douzaine d'articles²¹. Pour la plupart des auteurs, son travail fait l'effet d'une douche froide. Pourtant, quelques mois ne suffisent pas pour dresser des bilans sur les théories de Viollet-le-Duc à la lumière des thèses d'Abraham, et il faudra attendre l'après-guerre²². Le débat de 1935 a surtout le mérite de mettre à jour les limites du travail d'Abraham par rapport à quelques aspects spécifiques. Bien que les auteurs s'efforcent de s'adapter à l'ampleur disciplinaire du problème, les observations concernent soit la question de l'interprétation historiographique de la croisée d'ogives, soit celle de son comportement mécanique. Aucun d'eux ne réussit à mettre en relation les deux aspects du problème de façon satisfaisante par rapport à la vision d'Abraham, focalisée sur la critique du système théorique de Viollet-le-Duc. Le dialogue manqué entre les arguments d'Abraham et ceux de ses interlocuteurs – sauf pour Henri Focillon – relève d'abord du fait qu'aucun d'eux ne montre un intérêt équivalent pour réfuter ou confirmer les thèses du *Dictionnaire*²³. Mais, on le verra en conclusion, de ce point de vue, les vrais interlocuteurs d'Abraham sont les moins représentés dans le débat, c'est-à-dire les architectes.

20. « Nouvelle explication de l'architecture religieuse gothique », *Gazette des Beaux-Arts*, LXXVI, mai 1934, p. 257-271 ; « Le problème de l'ogive », dans *Office des instituts d'archéologie et d'histoire de l'art, Bulletin périodique*, II, n° 5, novembre 1935, p. 70-91.
21. Voir, entre autres, Pierre de Colombier, « La construction gothique, ainsi que le prétend Viollet-le-Duc, n'est-elle fondée sur la nécessité ? », *Beaux-Arts*, LXXIII, n° 55, 19 janvier 1934, p. 16 ; Louis Dimier, « Exposition de l'art sacré d'aujourd'hui », *Christus*, 20 juin 1934, p. 66-68 ; Charles Maillard, « Démolisseurs et déboulonneurs », *La Construction moderne*, XLIX, 18 nov. 1934, p. 165-172 ; Marcel Aubert, « Les plus anciennes croisées d'ogives. Leur rôle dans la construction », *Bulletin Monumental*, XCIII, p. 138 (p. 5-37, 137-237) ; Henri Focillon, « Le problème de l'ogive », *Office des instituts d'archéologie et d'histoire de l'art, Bulletin périodique*, II, n° 3, mars 1935, p. 34-53 ; Henri Masson, « Le rationalisme dans l'architecture du Moyen-Âge », *Bulletin monumental*, XCIV, 1935, p. 29.
22. Voir George Kubler, « A late gothic computation of rib vault thrusts », *Gazette des beaux-arts*, LXXXVI, vol. XXVI, série VI, juillet-déc. 1944 ; Erwin Panofsky, *Gothic architecture and Scholasticism*, Latrobe (Penn.), The Archabbey press, 1948, 108 p. ; Paul Frankl, *The Gothic. Literary sources and interpretations through eight centuries*, Princeton (N.J.), Princeton university press, 1960, 916 p. Kubler et Frankl assument le point de vue d'Abraham, alors que Panofsky lui conteste le terme « illusionnisme », de même que son interprétation structurelle. En France, la fortune critique des thèses d'Abraham semble suivre, en négatif, celle de Viollet-le-Duc. En 1989, le *Journal d'histoire de l'architecture* consacre un numéro au débat sur les nervures. Voir les articles de Bruno Queysanne et de Françoise Véry.
23. Abraham est suivi sur ce terrain par le seul architecte qui participe au débat avec un article. Charles Maillard précède Abraham à la chaire de *Construction* à l'École spéciale d'architecture. Malheureusement son article se limite à une défense plutôt stérile de Viollet-le-Duc.

Les contributions parues dans la presse moins spécialisée se limitent à l'analyse de certains aspects plus généraux. Pierre du Colombier est le seul à suggérer une liaison entre le rationalisme médiéval et le débat contemporain sur l'architecture. Il écrit dans *Beaux-arts* : « Son point de départ [de Viollet-le-Duc] était une idée a priori : "toute forme a sa raison". C'est une attitude scientifique dangereuse. D'autant qu'à cette idée on pourrait opposer une autre beaucoup plus fondée, semble-t-il, sur la connaissance de l'homme, c'est que toute théorie purement rationaliste (et cela vaut pour Le Corbusier autant que pour Viollet-le-Duc) [marqué par nous] est toujours trop courte »²⁴.

Louis Dimier met en évidence un important héritage de l'architecture moderne d'après une certaine filière théorique du XIX^e siècle, en développant des réflexions proches de celles proposées par David Watkin environ quarante ans après²⁵ : « Quelque chose de plus important s'en suivra : la ruine de toute une esthétique, dont les méfaits ne se comptent plus, celle d'une prétendue sincérité de l'art érigé au mépris de ses moyens naturels, celle aussi qui mêle insidieusement des motifs de moralité dans l'art et fait de leur exercice une espèce d'ascèse. Un commentaire *controuvé* du gothique aidant à soutenir cette erreur ; ce secours lui sera ôté ; en même temps que Viollet-le-Duc (chose bien plus importante) c'est Ruskin et le préraphaélisme qui en voient diminuer leurs chances de tromper²⁶. »

La contribution des historiens de l'art apparaît plus riche et en même temps plus nuancée. Marcel Aubert connaît à fond la thèse d'Abraham en tant que professeur d'archéologie à l'École du Louvre ; il est sollicité pour écrire un essai sur le développement historique des voutes d'ogives. L'article est édité dans le *Bulletin monumental*, qu'il dirige, à côté d'un résumé de la thèse d'Abraham.

Aubert affirme avoir corrigé son enseignement suite à un échange d'idées avec Sabouret²⁷ au sujet du rôle structurel des nervures. Néanmoins, il confirme, dans son article, leur fonction structurelle plutôt que décorative, en citant comme exemple l'architecture des cisterciens, peu enclins à la décoration car « retenus par la règle »²⁸. En rappelant que les colonnettes font leur apparition après les nervures, il exclut catégoriquement que celles-ci naissent en tant que prolongement de celles-là.

Dans la longue exposition qui précède ces conclusions, Aubert synthétise efficacement l'état des connaissances sur les origines et le développement de la croisée d'ogives. Son article permet de situer le propos d'Abraham dans un ample cadre

24. Pierre de Colombier, « La construction gothique... », *op. cit.*, p. 1.

25. Voir David Watkin, *Morality and Architecture*, Oxford, Clarendon, 1977, 126 p.

26. L. Dimier, « Exposition de l'art sacré d'aujourd'hui », *op. cit.*, p. 68.

27. Aubert se montre moins ouvert face à Abraham, dont il avait pourtant suivi de proche le travail : « M. Marcel Aubert, qui présidait le jury, a bien voulu me faire décerner le diplôme avec mention "très bien" et félicitations du jury. Cela ne veut pas dire que M. Marcel Aubert, qui est les plus aimables des savants, ait tout à fait accepté mon point de vue ». Lettre de Pol Abraham à René Schneider depuis Paris, 27 novembre 1933, Arch. privées Martine Abraham. Une certaine froideur de la part d'Aubert induit Abraham à renoncer de lui demander une introduction pour son ouvrage.

28. Ici Aubert paraît trahir une mentalité proche du moralisme de la fonction dénoncé par Dimier.

historique, tout en ne manifestant pas un intérêt équivalent au problème de l'actualité du système théorique de Viollet-le-Duc. De même, Aubert ne suit pas son élève sur le terrain des démonstrations statiques, sans doute par prudence scientifique, mais aussi et surtout du fait d'intérêts divergents.

Henri Focillon se montre plus sensible aux questions générales soulevées par Abraham. Bien que « le problème de l'ogive [...] semble engager un débat purement technique sur un point très limité [...], il intéresse, en réalité, à peu de chose près, toute une conception de l'art en Occident et de l'esprit occidental au moyen âge, et plus tard »²⁹. D'un point de vue historique, le problème principal apparaît comme celui de la « restitution intellectuelle », c'est-à-dire de la mentalité, notion qui allait devenir cruciale pour l'historiographie française « tout court ».

À la différence de l'analyse évolutive proposée par Aubert, Focillon souligne la complexité du problème des origines et du développement de la croisée d'ogives, en se confrontant même avec le côté structurel. Selon lui, Abraham aurait notamment négligé le fait que le doubleau constitue « une barrière, une limite aux désordres qui, sans lui, pourraient se prolonger sur toute la longueur du berceau »³⁰. La fonction de raidisseur des nervures indiquées par le *Dictionnaire* et développée notamment par Auguste Choisy est également contestée par Abraham qui observe l'incompatibilité de cette notion au principe de conservation des sections planes d'un élément qui se déforme de façon élastique³¹. Focillon lui oppose le fait que la nervure et la voûte ne travaillent pas de façon solidaire et qu'elles ne peuvent même pas être considérées comme homogènes car elles sont souvent composées de pierres différentes³².

En faveur de la thèse rationaliste, il affirme la nécessité de règles et de principes dans le travail d'interprétation et conclut en se demandant si la réfutation éventuelle du rôle structurel des nervures est suffisante pour miner à la base l'édifice théorique de Viollet-le-Duc.

Naturellement, enfin, l'auteur de la *Vie des formes* considère favorablement les réflexions d'Abraham sur la plastique médiévale³³. C'est également Focillon qui cherche le plus à intégrer les différents aspects disciplinaires du propos d'Abraham.

29. Henri Focillon, « Le problème de l'ogive », *op. cit.*, p. 46.

30. Henri Focillon, « Le problème de l'ogive », *op. cit.*, p. 48.

31. Salvatore di Pasquale critique sévèrement la façon dont Focillon se sert de cette notion en confondant évidemment les affirmations de celui-ci avec celles d'Abraham. Salvatore di Pasquale, *L'Arte del costruire. Tra conoscenza e scienza*, éd. Marsilio, Venezia, 1996, 497 p., p. 461. À propos du principe de conservation des sections planes Focillon parle – correctement – d'« hypothèse fondamentale de la résistance des matériaux ». Il relève le point faible du propos d'Abraham – paradoxalement le même qui lui est reproché par Di Pasquale – en attirant l'attention sur la notion d'homogénéité. La critique adressée par Di Pasquale à Focillon semble donc se rapporter plutôt à Abraham lui-même et, notamment, à certaines déformations dues à sa familiarité aux méthodes de calcul du béton armé.

32. Abraham répond aux critiques de Focillon dans « Le problème de l'ogive ». Il oppose à celles-ci, entre autres, le fait que l'évolution du profil des nervures apparaît parfois contraire à l'opportunité structurelle (ill. 6). L'observation, non contenue dans sa thèse, paraît adaptée à son interlocuteur.

33. Henri Focillon, « Le problème de l'ogive », *op. cit.*, p. 52.

Il remarque aussi que ce propos se situe au croisement des différentes traditions historiographiques : l'école française, dont le mérite est d'avoir fait l'objet d'observations historiographiques sur « la notion de masse et la notion d'effet, [...] le rapport des pleins et des vides, des ombres et des clairs, des nus et du décor [et] d'avoir arraché ces données au vague et à la généralité de l'esthétique pure », et l'école allemande, à laquelle semble faire allusion l'expression « esthétique pure ».

Parmi les critiques se concentrant sur les aspects structuraux, figure « Le rationalisme dans l'architecture du Moyen Âge », publié dans le *Bulletin monumental* par l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées Henri Masson. On trouve aussi « Démolisseurs et déboulonneurs », que Charles Maillard, architecte dplg, publie dans le bulletin de l'École spéciale d'architecture *Construire d'abord* et ensuite dans *La Construction moderne*.

Bien que la qualité scientifique de l'article de Masson soit bien supérieure à celle de l'article de Maillard³⁴, les deux auteurs fondent leurs critiques sur l'incapacité absolue des mortiers médiévaux à résister à la traction postulée par Abraham. À cause de cette hypothèse préalable, Abraham néglige l'hyperstaticité interne de la maçonnerie, qui constitue sa principale spécificité du point de vue de l'analyse structurelle, notamment par rapport aux structures métalliques ou en béton armé. Ce n'est pas un hasard, d'ailleurs, si Masson cherche à démontrer la fonction structurelle des nervures par des considérations sur leur comportement élastique, tant celles-ci sont indispensables dans l'analyse des structures hyperstatiques.

Un jugement sur le rôle structurel des nervures exige en réalité des méthodes d'analyse spécifiques au comportement mécanique des maçonneries, mais elles ne sont pas encore élaborées en 1935. En 1960, le point de vue des historiens reste ainsi synthétisé par Paul Frankl : « But what concern is all this of ours ? Certainly it is interesting, but we should do better to wait until the physicists have agreed among themselves³⁵. »

La thèse d'Abraham demeure encore aujourd'hui un moment fondamental d'une querelle qui ne cesse d'intéresser les historiens de l'art de bâtir³⁶ et les problèmes structuraux qu'elle pose ne semblent pas encore complètement résolus. Il n'y a donc rien d'étonnant si le débat de 1935 s'enlise dans des questions structurelles, dont la fonction rhétorique, dans le propos d'Abraham, est de rendre véri-

34. Par rapport aux aspects structuraux la contribution de Masson demeure la plus efficace, jusqu'à la reprise de quelques arguments d'Abraham par Jacques Heyman à partir des années soixante. La contribution de Maillard reste, au contraire, viciée par le souci de sauvegarder la théorie de Viollet-le-Duc.

35. P. Frankl, « The Gothic. Literary sources and interpretations through eight centuries », *op. cit.*, p. 812. Une lecture plus étendue de la théorie d'Abraham et Sabouret sur le rôle des nervures est proposée par le même auteur dans « Chronic defects in masonry vaults : Sabouret's cracks », *Monumentum*, n° 26, 1983, p. 131-141.

36. Après les études de Heyman et de Di Pasquale, on peut rappeler l'aperçu récemment inséré par Antonio Becchi dans « Chambre H. Per una storia del costruire », dans Antonio Becchi, Federico Foce, *Degli archi e delle volte : Arte del costruire tra meccanica e stereotomia*, Venezia, Marsilio, 2002, 355 p., p. 99.

fiable et efficace son attaque contre les thèses Viollet-le-Duc. Il indique dès les premières pages que « cette étude [...] n'a pas pour but, en effet, d'indiquer les moyens de calculer les efforts qui se développent dans les édifices gothiques, mais, en donnant aux questions d'équilibre structurel une interprétation correcte, de faire ressortir que cette interprétation contredit, formellement, celle qui est due à Viollet-le-Duc »³⁷.

Un tel débat montre combien la rhétorique de la construction constitue en France, une sorte de complexe ancestral. Ce n'est que dans l'entre-deux-guerres que les nouveaux enjeux épistémologiques poussent l'archéologue, l'historien de l'art, l'ingénieur et l'architecte aux limites de leurs disciplines respectives.

Entre archéologie médiévale et métaphore de l'actualité

Abraham remarque que le rôle des nervures et le problème du rationalisme structurel ont été abordés avant lui et Sabouret, par les Américains Clarence Ward, Arthur Kingsley Porter, Roger Gilman, Kenneth Conant et par les Allemands Ernst Gall, K. H. Clansen, et W. von der Plugén. D'ailleurs, *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval* suscitera un intérêt particulier en Allemagne³⁸ et aux États-Unis³⁹.

Selon Louis Grodecki, le travail d'Abraham met à jour la « raison profonde de l'incompréhension en France des travaux allemands sur l'architecture gothique (et de l'incompréhension en Allemagne des travaux français) », c'est-à-dire « l'appréciation inégale du facteur technique »⁴⁰. Si Abraham, qui du reste ne lisait pas l'allemand, avait lu les ouvrages de Wilhelm Worringer⁴¹, il s'y réfère probablement quand il parle du « miracle du génie » et qu'il affirme que « la forme a ses sources dans la forme ».

Les réflexions concises sur les qualités plastiques de l'architecture gothique reléguées dans les dernières lignes de *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval* révèlent,

37. Pol Abraham, *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval*, op. cit., p. 3-4.

38. À propos de l'accueil fait en Allemagne au livre de Pol Abraham, Louis Grodecki cite H. Sedlmayr, *Die Entstehung der Kathedrale*, op. cit., p. 513-523 et W. Rave, « Ueber die statik mittelalterische Gewölbe », dans *Deutsche Kunst und Denkmalpflege*, s.l., s.n., 1939, p. 193-198.

39. George Kubler, « Late gothic computation of rib vault thrusts », op. cit. À propos de l'accueil reçu par la thèse d'Abraham dans les pays anglo-saxons paraissent significatifs les textes de Meyer Schapiro : « On the aesthetic attitude in Romanesque art », dans *Art and thought: issued in honour of Dr. Ananda K. Coomaraswamy on the occasion of his 70th birthday*, London, Thames and Hudson, 1947, 368 p., p. 130-150, repris dans *Romanesque art*, London 1977, p. 1-27.

40. Louis Grodecki, *L'Interprétation de l'art gothique*, op. cit., p. 849.

41. Le renversement du rapport proposé par Viollet-le-Duc entre technique et plastique paraît emprunté par Abraham à l'historien allemand. « Alle künstlerische Architektur fängt erst damit an, dass sie sich nicht begnügt, den Stein als bloßes Material zu irgendwelchen praktischen Zwecken zu benutzen und ihn demnach nur nach Maßgabe seiner materiellen Gesetzlichkeit zu behandeln sondern versucht, dieser toten materiellen einen Ausdruck abzugewinnen, der einem bestimmten apriorischen Kunstwollen entspricht. » W. Worringer, *Formprobleme der Gotik*, R. Piper, Munich, 1911, 127 p., p. 67.

en tout cas, un lien avec la psychologie de la forme⁴². Il s'agit d'un lien évident, bien qu'on ne puisse que faire des hypothèses sur ses sources : on pourrait citer notamment l'enseignement et la lecture de Focillon, avec lequel Abraham entretient aussi une correspondance plutôt amicale⁴³ ; ou bien la lecture des articles publiés par Sigfried Giedion dans les *Cahiers d'art*, qui constituent une des rares charnières entre les cultures architecturales française et allemande.

Plus probablement, Abraham parvient, dans son interprétation du gothique, à des conclusions proches de celles de l'école allemande par suite de sa participation au débat sur l'architecture moderne, sujet qui l'intéresse au moins autant que l'archéologie médiévale. C'est justement dans le contexte de l'architecture moderne que Grodecki, en 1952, situe les recherches d'Abraham : « La doctrine de Pol Abraham n'était-elle pas particulière à un "moment" de la pensée architecturale, celle du "formalisme" du *Bauhaus* et de la technique du béton armé ? »⁴⁴. Certes, Abraham s'adresse non seulement aux archéologues et aux historiens⁴⁵, mais aussi aux architectes : il faut alors se demander quel message il réserve à ces derniers.

Quand il dépose le titre de sa thèse, Abraham a trente-trois ans, sa carrière vient de commencer dans un contexte de changements culturels aussi profonds que rapides. Sous l'influence de Choisy, la génération qui se forme à l'École des beaux-arts dans les mêmes années, voit dans le béton armé le facteur déterminant pour son époque. À ce propos, les références les plus influentes étaient à ce moment les œuvres de François Le Cœur, de Tony Garnier et surtout d'Auguste Perret, tous trois engagés dans l'interprétation du principe viollet-le-ducien de la vérité de la structure. Dans un article écrit quelques mois avant de déposer le titre de sa thèse, Abraham lui-même saisit l'essence de la modernité dans « l'accord de l'expression avec la structure »⁴⁶.

En écrivant sa thèse dix ans après, il semble mettre au point son dépassement de la doctrine de Viollet-le-Duc. Il paraît donc légitime de lire entre les lignes de *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval* une prise de position face à certaines expériences contemporaines. De ce point de vue, l'hypothèse avancée par François Loyer paraît tout à fait pertinente : pour lui, « comme toute sa génération, Abraham

42. Abraham n'y emploie pas, par exemple, l'adjectif « esthétique » dans l'acception de « relatif au beau », qui s'impose à partir du Romantisme. Il s'en sert plutôt dans la signification, pré-kantienne, de « relatif à la perception », qui remonte notamment à Alexander Gottlieb Baumgarten.

43. Alice Thomine a récemment fait allusion à une filiation d'Abraham d'après l'auteur de la *Vie des formes* : Alice Thomine, « L'enseignement. "Quelques idées ont autant de façons que les yeux des papillons" », dans *La Vie des formes. Henri Focillon et les arts*, Paris, éd. I.N.H.A., Snoeck-Ducajou et Zoon, 2004, 314 p., p. 157.

44. Louis Grodecki, « L'interprétation de l'art gothique », *op. cit.*, p. 108.

45. « Jusqu'à présent les réactions provoquées par mes recherches se "décantent" comme suit : historiens d'art, appartenant à l'Université (Sorbonne et Province) : accueil chaleureux et acquiescements, à peu près sans réticences, à ma thèse ; chartistes et société française d'archéologie : quelques conquêtes enthousiastes, mais limitées, et beaucoup de mauvaise humeur ; architectes : abstraction faite de quelques amis, silence glacial ou lettres d'injures ». Lettre de Pol Abraham à Marcel Génomont depuis Paris, [nov. 1934], Archives privées Martine Abraham.

46. Pol Abraham, « À nos lecteurs », *op. cit.*, p. 1.

réfute le rationalisme architectural d'un Perret ou d'un Le Cœur ; à travers la doctrine de Viollet-le-Duc, ce sont eux qu'il dénonce »⁴⁷.

Cependant il paraît plus correct de substituer à l'exemple des maîtres du béton armé la *machine à habiter* corbuséenne. Au milieu des années trente, Abraham considère l'« architecture internationale » comme limitée à l'après-guerre, autrement dit terminée. Cette réflexion est strictement liée à l'attitude critique qui caractérise tout d'abord sa participation à ce mouvement. Une telle attitude est en effet déjà évidente dans les critiques adressées en 1924 à *Vers une architecture* dans les pages de *L'Architecte*. Comme on a déjà remarqué, de telles critiques se focalisent sur les provocations anti-historiques de Le Corbusier, auquel Abraham reproche de supprimer « d'un trait de plume tout l'effort architectural français, depuis, et y compris, l'art médiéval »⁴⁸.

La remarque relève de la mentalité propre à la génération des architectes formés à l'École des beaux-arts dans le premier après-guerre. Pour cette génération, l'histoire fait encore l'objet d'une observation rationnelle. Elle demeure source de règles plutôt qu'« objet à réaction poétique », telle que la voit l'auteur autodidacte de *Vers une architecture*. L'intérêt d'Abraham pour l'architecture gothique possède une valeur équivalente au classicisme d'un André Lurçat. De même, la préfiguration d'une méthode historiographique dans *Viollet-le-Duc et le rationalisme médiéval* ne paraît pas loin du souci de « réécriture » de l'histoire de l'architecture. Selon Jean-Louis Cohen, cela « semble [aussi] par moment être le véritable objet » de l'ouvrage de Lurçat : *Formes, composition et lois d'harmonie*⁴⁹. En effet, les deux textes tirent leur origine lointaine d'une insatisfaction commune envers les contenus théoriques de l'École des beaux-arts⁵⁰ et, de manière plus directe, du constat des limites manifestées par l'architecture moderne au début des années trente.

Le fait qu'un tel constat se traduise par un regard en arrière et, surtout, sa précocité par rapport au déclin du « mouvement moderne », encourageant à revoir cette notion en tant qu'idéologie compacte et anti-historique. Entre le regard d'Abraham envers le passé et l'engagement idéologique de l'historiographie de l'architecture moderne, qui fait ses premiers pas en même temps, la comparaison est frappante. Tandis que Platz, Hitchcock, Pevsner, Giedion et Behrendt donnent vie à des travaux historiographiques qui se situent dans une bataille culturelle, Abraham se livre à la rectification des déformations commises par Viollet-le-Duc. Les buts de ces déformations auraient pu être qualifiés d'« opérationnels » par Manfredo Tafuri, qui situe la pensée de Viollet-le-Duc parmi les origines de

47. François Loyer, « Introduction » à Laurent Baridon, *L'Imaginaire scientifique de Viollet-le-Duc*, Paris, éd. L'Harmattan, 1996, 293 p., p. 7.

48. Pol Abraham, « "Vers une architecture" par Le Corbusier Saugnier », *L'Architecte*, I, n° 2, févr. 1924, p. 11.

49. Jean-Louis Cohen, *André Lurçat. 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, éd. Mardaga, 1994, 309 p.

50. Pendant qu'Abraham s'inscrit à l'École du Louvre, Lurçat suit le cours d'archéologie française de Lefèvre-Pontalis à l'École des chartes et ceux de Camille Enlart au palais du Trocadéro.

« l'effort d'*actualiser* l'histoire, pour en faire l'instrument docile de l'action »⁵¹. Tafuri inscrit ces réflexions dans un « diagnostic » sur la vitalité de « la critique opérationnelle » effectuée en 1968. Par rapport à un tel diagnostic, la démarche d'Abraham peut être considérée comme une sorte de symptôme précoce.

Alfredo CISTERNINO
docteur en histoire de l'architecture et de l'urbanisme

51. Manfredo Tafuri, *Théories et histoire de l'architecture*, op. cit., p. 203. Viollet-le-Duc y est rangé à côté de Camillo Boito et de James Fergusson.